

## Licence de droit d'auteur

Je soussigné(e), M/Mme/Mlle ..... agissant en tant que participant au Prix d'Architecture de la Guadeloupe 2020, organisé par la Maison de l'Architecture de Guadeloupe,

1. atteste être titulaire des droits d'exploitation des photographies et documents demandés.
2. donne licence à la Maison de l'Architecture de Guadeloupe, sur l'ensemble des photographies et documents, et donc sur les réalisations représentées :
  - de les utiliser, reproduire, éditer, représenter sur tout support, écrit, électronique, audiovisuel, connu ou inconnu, de la Maison de l'Architecture de Guadeloupe.
  - et de publier ces photographies et documents dans les médias dans le cadre de la promotion de l'architecture.

Cette cession est strictement limitée aux utilisations non commerciales qui en seront faites dans le cadre des activités de la Maison de l'Architecture de Guadeloupe, en lien ou non avec le Prix d'Architecture de la Guadeloupe 2020, et par exemple dans le cadre d'expositions itinérantes, du catalogue, d'affiches, de bulletins d'information, de guides touristiques, sites internet, d'actions vers les scolaires, etc.

3. reconnais qu'aucune redevance ni indemnité ne sera versée aux termes de cette licence.
4. reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepter l'ensemble de ces conditions.
5. affirme (cocher la ou les cases correspondantes) :
  - être l'auteur des photographies listées et assure qu'elles ne sont en aucune manière protégées par un droit dont je ne sois détenteur.
  - que le photographe, auteur des photographies listées, a donné son accord sur la licence et que les droits pour les utilisations sont accordés.
  - que le maître d'ouvrage a donné son accord pour la participation de l'opération au Prix d'Architecture de la Guadeloupe 2020 et à toute la communication qui pourra être diffusée autour de l'opération.

Date :

*Signature du participant précédée de la mention « bon pour autorisation »*